

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne-Françoise-
- MACHARD Michel- PIERRE Bernard- SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Monsieur Pierre-Jean FREBY a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusé.

Madame Joëlle MAIGROT, excusée.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

Date de convocation : le 12 juin 2012.

A 20h30 et avant l'ouverture officielle de la réunion du conseil, Monsieur Jacky FREMONT, Délégué Départemental des Vosges de la Fondation du Patrimoine, a été invité par Monsieur le Maire afin de présenter aux élus les actions de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur FREMONT expose l'objet de la Fondation : aider les particuliers, les collectivités et les associations à réhabiliter leur patrimoine.

Sa mission est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

En ce qui concerne les particuliers : une personne possédant une vieille ferme ou un bâtiment de caractère, peut déposer un dossier. La Fondation étudie les aides possibles en ce qui concerne les travaux extérieurs. Une subvention de 10% du montant des travaux peut-être accordée, ces travaux pouvant être défiscalisés jusqu'à 50% de leur valeur.

L'instruction des dossiers est assez rapide.

Le financement de la Fondation provient d'une subvention du Conseil Général et concerne tous les départements de France.

En ce qui concerne les associations et les collectivités : plusieurs solutions existent.

- 1) Le bâtiment touche à un culte (église par exemple) = des aides sont possibles en lançant une souscription. L'argent versé à la Fondation est reversé à l'association ou à la collectivité. 66% du don versé par le particulier peut être déduit des impôts sur le revenu.
- 2) Travaux concernant un édifice en rapport avec l'eau (ancien pont): même principe.
- 3) Travaux concernant une mairie, une école, possédant un certain cachet : une subvention est versée directement par la Fondation.

- 4) Concernant le presbytère, bâtiment restant attaché à un culte :une souscription peut être lancée mais la meilleure solution est de déposer un dossier de demande de subvention à la Fondation pour la totalité des travaux qui restent à réaliser (murs extérieurs des jardins, escalier).

Une aide maximum de 33 000€ peut être accordée, même si cela représente 100% du montant des travaux.

Les travaux effectués par les chantiers d'insertion sont favorisés.
Ces subventions sont cumulables avec d'autres aides.

Concernant le bâtiment en lui-même, le dossier pourra être réétudié, en lançant une souscription (uniquement pour les travaux extérieurs).

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal, autorisant Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention et signer une convention, concernant des travaux réalisés par des chantiers d'insertion.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FREMONT pour son intervention devant l'Assemblée municipale et lui confirme l'intention des élus de présenter un dossier prochainement concernant les travaux d'aménagement extérieurs des jardins de la cure.

A 21h15, Monsieur FREMONT quitte l'Assemblée.

A 21h20, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 31 mai 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Finances communales : modifications budgétaires budget général.
- 2) Service public d'eau potable: présentation du rapport.
- 3) Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport.
- 4) Exercice des mandats locaux : détermination du nombre de postes d'adjoints.
- 5) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

2012/06-21-1- Finances communales : modifications budgétaires budget général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

Budget Général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022- Dépenses imprévues	434,00 €			
73923-Châp. 014- F.N.G.I.R		434,00		
66111- Intérêts prêt B.F.T/C.R.C.A		4 769,00		
773- Mandats annulés/ex.ant. : intérêts sur prêt B.F.T 3° et 4° trim. 2011				4 769,00
TOTAL	434,00€	5 203,00		4 769,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2158-op° 129 Matériel	20,00			
2135- op° 112 Travaux de bâtiment		20,00 €		
TOTAL	20,00€	20,00 €		

2012/06-21-2- Service public d'eau potable: présentation du rapport.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2011.Ce rapport est disponible en mairie pour tous les administrés.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport joint à la présente délibération.

2012/06-21-3- Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2011. Ce rapport est disponible en mairie pour tous les administrés.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport joint à la présente délibération.

2012/06-21-4- Exercice des mandats locaux : détermination du nombre de postes d'adjoints.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Bernard PIERRE du poste de 3ème adjoint, démission acceptée par Madame la Préfète des Vosges par courrier en date du 23 mai 2012, il est proposé de conserver à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Bernard PIERRE):

- **DECIDE** la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

2012/06-21-5-Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées AD 192 et AD 210- 70 Rue de l'Eglise"- bâti sur terrain propre-Superficie totale : 553 m2.
Prix: 36 400,00€.

Acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux divers contrats d'assurance.

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par la CIADE par chèque CIC Est n°9380463 du 06/06/2012 d'un montant de 538,20€ correspondant au sinistre occasionné par Monsieur BALLERET (choc d'un véhicule au monument aux morts).

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.

- a) 1 concession délivrée au cimetière- 2,5 mètres superficiels- Durée : 30 ans- Montant global : 46€.
- b) 1 concession délivrée au cimetière- 2,5 mètres superficiels- Durée : 50 ans- Montant global : 77€.
- c) 1 concession délivrée au columbarium- 1 tombe individuelle- Durée : 30 ans- Montant global : 1 644€.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un logiciel de gestion du cimetière : le plan doit être remis à jour, trop de problèmes surviennent lors de l'attribution de concessions nouvelles.

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur le Président du Club de l'Union et de l'Amitié qui adresse tous ses remerciements au Conseil Municipal pour la subvention accordée.

Monsieur Frédéric JOANNARD, Directeur d'Etablissement de La Poste, a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin de solliciter son accord quant à la réduction des horaires d'ouverture de la Poste pendant la période estivale (juillet et août).

Le Conseil Municipal estime que de nombreux vacanciers sont présents sur la commune à cette période et qu'il serait bon de ne pas modifier les horaires d'ouverture pendant la période estivale.

Questions diverses.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, souhaite savoir ce qu'il reste de crédits budgétaires afin de prévoir un programme de travaux pour le 2^{ème} semestre 2012.

Le point sera fait avec la commission "finances".

Monsieur Thierry DURAND demande à refaire le point sur les délégations de chacun suite à la démission du 3^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire définira prochainement la nouvelle répartition des responsabilités et des délégations.

Monsieur Pierre SOUHAIT fait remarquer que des commerçants ambulants s'installent sur le marché le samedi matin sans acquitter de droits de place : Monsieur le Maire précise qu'aucune autorisation n'a été demandée en Mairie par ces commerçants.

Peut-être faudrait-il ne plus demander de droits de place aux commerçants habituels, ceux-ci contribuent à l'animation du village le samedi.

Ce sujet sera étudié et présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Sylvain FLORIOT, 3^{ème} Adjoint, fait remarquer que l'écran tactile du Syndicat d'Initiative n'est plus en fonction. Il faut recontacter le fournisseur afin de dispenser de nouveau une formation aux responsables du Syndicat d'Initiative afin de remettre cet écran à jour.

Plus de questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent dans la salle; personne ne souhaite s'exprimer.

La séance est levée à 22H15.